

ANNEXE A



ANNEXE B

I

PERMIS D'OCCUPATION DE NUIT
2018 - 001


MRC de **Montcalm**
Entre l'usager et la nature

Nom de l'établissement		Adresse	
Téléphone		Téléphone de nuit : Cellulaire	
Titre de l'activité		N° du ou des locaux utilisés	
Date de l'activité		Heures d'occupation	
Nombre de participants		Nombre de responsables	
Nom du Responsable			

A cocher par le Service de prévention des incendies de la MRC Montcalm

Important :

- Le Service de sécurité incendie de _____ doit être avisé 48 heures avant l'activité pour inspecter les lieux.
- Centrale de police avisée.
- Le surveillant de nuit doit demeurer éveillé en tout temps pour assurer la sécurité des gens.
- Que les accès aux autres locaux soient interdits aux participants à moins d'être accompagné d'un responsable adulte.
- Le responsable de nuit doit s'assurer de l'évacuation en cas d'urgence.
- Garder en tout temps les issues, passages et allées libres d'obstruction.
- Garder débarbées les portes d'issues en tout temps durant l'événement.
- Prévoir un surveillant de nuit à chaque étage, qui effectuera des rondes au besoin.
- Prévoir un avertisseur de fumée dans tous les locaux où l'on dort.
- Prévoir un moyen de communication afin de rejoindre les services d'urgence (9-1-1) en cas de besoin.
- Assurez-vous que les systèmes de détections de l'établissement fonctionnent en tout temps dans le bâtiment durant l'événement.
- Assurez-vous que le système d'éclairage d'urgence ainsi que les panneaux lumineux de sortie fonctionnent.
- Ignifuger lorsque qu'applicable les décorations combustibles.
- Prévoir des extincteurs portatifs en quantité suffisante.

Recommandations :

Signature du responsable de l'activité: _____ Date : _____

Signature du représentant du Service de prévention des incendies de la MRC Montcalm :

Information 450-831-2182 poste 7000
info@mrcmontcalm.com